



TV News

jeudi 11 décembre 2008

CSA : le passage au tout numérique se déroulera en moins de 26 mois (rythme d'une région/mois)

Le CSA vient de publier son avis sur le projet de schéma national d'arrêt de la diffusion analogique et de basculement vers le numérique. L'instance regrette la publication tardive de ce schéma car il crée une contrainte particulièrement forte sur le processus de basculement en France. Ainsi, annonce le Conseil, l'arrêt de la diffusion analogique dans la première zone de plus de 100 000 habitants ne pourra désormais avoir lieu avant octobre 2009. Or, la dernière région de métropole doit passer à la diffusion numérique avant le 30 novembre 2011. Le passage au tout numérique se déroulera donc en moins de 26 mois, au rythme de près d'une région par mois. Le CSA a publié en annexe un calendrier prévisionnel de passage au numérique.

Si le CSA se félicite du calendrier annoncé des premières phases et du démarrage simultané du passage au tout numérique dans deux régions, la première à l'Est et l'autre à l'Ouest du territoire métropolitain, il déplore le retard important qui a déjà été pris dans le processus du passage au tout numérique. La loi prévoyait en effet que les premiers arrêts régionaux puissent débiter dès mars 2008; ils débiteront 18 mois plus tard, déplore l'instance dans son avis. La connaissance du calendrier global constitue désormais un atout indispensable dans la réussite du projet, estime l'instance qui mettra tout en oeuvre pour assurer le déploiement de la TNT avant les dates prévues pour l'arrêt de la diffusion analogique.

Le Conseil souhaite que l'inclusion dans le schéma national de son calendrier d'arrêt et de basculement soit la plus rapide possible afin de ne pas engendrer de retard sur le déploiement opérationnel de l'opération. Il appelle l'attention du gouvernement sur le fait que ce plan de grande ampleur demeure aujourd'hui largement financé par le secteur audiovisuel. Le dégagement d'une sous-bande pour d'autres usagers du spectre crée, à un an à peine du passage au tout numérique de la première région, une complexité supplémentaire dans l'exécution de cette opération, estime le Conseil.

Pour contribution financière des bénéficiaires de sous-bande

Le CSA ajoute que cette complexité supplémentaire se traduira par des coûts qu'il conviendra de mettre en évidence et se propose d'évaluer le montant du financement nécessaire à la libération de la sous-bande. Il précise que ce financement devra s'appuyer sur les ressources induites de l'affectation de la sous-bande aux services de communication électronique. Il est en effet de pratique constante, dans la gestion du spectre, que les bénéficiaires de la libération d'une bande de fréquence prennent en charge les frais liés à cette libération.

Le Conseil souligne que la libération d'une sous-bande requiert désormais des travaux complémentaires substantiels, en planification nationale comme en coordination internationale. Ceux-ci alourdissent la préparation de l'arrêt de la diffusion analogique, observe par ailleurs le Conseil. Cette nouvelle contrainte, qui s'ajoute à la publication tardive du schéma d'arrêt de la diffusion analogique, contribue à rendre le passage au "tout tout numérique" beaucoup plus complexe en France que dans les autres Etats européens.

Le CSA ajoute qu'il est impératif que des moyens supplémentaires soient alloués aux acteurs concernés, en particulier, le Conseil et le GIP France Télé numérique, afin que cette opération ambitieuse puisse être menée à bien dans les délais prévus par la loi.

Voici le calendrier du passage au numérique, qui devrait intervenir à compter de novembre 2009 dans la zone de Cherbourg, après les opérations menées dans deux zones test, à Coulommiers (le 4 février) et Kaysesberg.

- 1^{er} trimestre 2010 : Alsace, Basse-Normandie et Lorraine
- 2^{ème} trimestre 2010: Pays-de-Loire, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Bretagne
- 3^{ème} trimestre 2010 : Poitou-Charente
- 4^{ème} trimestre 2010: Bourgogne, Centre, Picardie et Nord
- 1^{er} trimestre 2011: Haute-Normandie, Ile-de-France, Aquitaine
- 2^{ème} trimestre 2011: Limousin, Côte d'Azur, Corse, Auvergne
- 3^{ème} trimestre 2011 : Alpes, Rhône
- 4^{ème} trimestre 2011: Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence.

Les régions concernées ne correspondent pas aux régions administratives mais aux régions de diffusion des émetteurs de France 3.